

Syndicat Mixte de l'Oise et du Plateau Picard

La Politique Agricole Commune (PAC) reste un des enjeux majeurs de l'Europe. Elle est un des piliers de la Construction Européenne. Après des débuts triomphants, elle connaît aujourd'hui une phase d'incertitudes liées à des difficultés budgétaires, amplifiées par l'arrivée de nouveaux membres dont les situations sont très diverses.

En plus des effets liés à la PAC, l'agriculture française a connu de profondes mutations qui ont impacté aussi bien la production, que les exploitations, les métiers et la manière d'aborder le métier d'exploitant, le statut de l'agriculteur au sein de la société, les coûts de production et la qualité des produits. Face à ces profonds changements, les exploitants ont dû s'adapter parfois en anticipant, parfois en subissant les évolutions.

Ainsi, comme toute la France, le département de l'Oise s'est modernisé même si le type de culture est resté en partie spécifique au territoire, en fonction des sols et du climat. Cette spécificité a tendance à disparaître peu à peu grâce aux évolutions et progrès techniques, très importants, de ces cinquante dernières années.

Dans le département de l'Oise, la taille des exploitations s'est accrue, notamment avec les regroupements d'exploitations et l'activité s'est modernisée. Les cultures de héricissons sont prépondérantes avec une production destinée pour une large part aux industries agro-alimentaires (IAA).

Le département de l'Oise bénéficie de conditions qui font de son territoire un des plus compétitifs et dynamiques du pays au niveau agricole. Environ 70 % de la surface du sol de l'Oise est dédiée à l'agriculture. Néanmoins, celle-ci a tendance à diminuer face à la pression foncière. Par rapport à 2004, le prix moyen des propriétés non bâties a augmenté de 4 %, soit 5 840 euros à l'hectare.

Les données structurelles du département laissent apparaître une diminution du nombre d'actifs agricoles, toutes catégories confondues. La population agricole familiale comptait 13 461 personnes en 2000, dont 7 010 actifs sur l'exploitation. Les salariés agricoles permanents étaient au nombre de 1 920, à la même date. Ces chiffres ont quasiment été divisés par deux depuis 1979.

Le nombre d'exploitations agricoles a suivi la même tendance et a fortement diminué depuis l'exode rural du début du XX^{ème} siècle. En 2005, l'Oise comprenait 3 805 exploitations pour une Surface Agricole Utile (SAU) moyenne d'environ 97 hectares. Pour cette SAU totale, on estime que 6 660 actifs sont nécessaires à temps complet sur les exploitations.

En terme de cultures, le territoire s'est spécialisé autour des céréales (blé tendre, orge, maïs, etc), des oléagineux (colza, soja, pois, etc), des pommes de terre et des betteraves destinées à l'industrie sucrière.

Il existe aussi une production de légumes frais (petits pois, haricots verts, champignons, salades, etc) largement destinée aux conserveries.

Les animaux sont également présents (bovins et ovins), avec une orientation plus marquée vers la production laitière. En 2005, 1 874 hectolitres de lait ont été produits.

On note par contre la diminution des prairies naturelles qui ont été réduites de 27 % en 15 ans (en 1989 de 48 740 ha à 35 200 ha en 2004) et que l'on s'efforce de protéger dans le cadre de la PAC (obligation de maintien de ces prairies).

À l'heure actuelle, un nouveau débouché apparaît : les biocarburants et la production de biomasse. Une partie des productions de colza, et dans une moindre mesure celles de betteraves à sucre, s'orientent vers cette nouvelle voie.

Agriculture Durable

Un Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD) fixe les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle de l'État dans la région en tenant compte des spécificités des territoires ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Le PRAD de la Picardie a été approuvé le 18 février 2013 et est téléchargeable sur le [site Internet de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt \(DRAAF\) des Hauts-de-France](#).

Recensement Général Agricole (RGA)

Le Recensement Général Agricole (RGA) est prescrit par une recommandation de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) qui prévoit sa réalisation chaque décennie et au niveau communautaire par le règlement n°1467/96 du Conseil du 17 décembre 1996. En France, le dernier RGA a eu lieu en l'an 2000. Les recensements de l'agriculture précédents avaient eu lieu en 1970, 1979 et 1988. Cette opération de grande ampleur répond aux besoins nombreux d'informations à des niveaux géographiques fins : commune, canton, région

agricole. Le recensement consiste en une enquête auprès de chaque exploitant agricole portant sur les caractéristiques de l'exploitation agricole, superficies, cheptel, matériel, sur son environnement économique, sur l'activité exercée sur ces unités et sur la population vivant ou travaillant sur l'exploitation agricole.

La surface totale du périmètre d'étude du Syndicat Mixte de l'Oise et du Plateau Picard (SMOPP) est de 83 490 ha, sa Surface Agricole Utile (SAU) est de 68 664 ha à la PAC 2016. Elle représente 82 % de la surface totale, en augmentation de 1,1 % par rapport à la PAC 2000 (sources : déclarations de la PAC 2016).

Consommation agricole

La comparaison des îlots PAC entre 2000 et 2016, laisse apparaître une augmentation de 1,1 % des terres agricoles sur le périmètre d'étude du SMOPP.

Commune	Superficie (ha)	Îlots PAC 2016 (ha)	% îlots PAC 2016	Îlots PAC 2000 (ha)	Différence (ha)
Abbeville-Saint-Lucien	526	407	77	430	-23
Airion	673	470	70	465	5
Angivillers	627	585	93	623	-38
Ansauvillers	695	590	85	592	-2
Avrechy	1 239	1 030	83	1 058	-28
Bacouël	548	427	78	420	7
Beauvoir	1 027	897	87	831	66
Blancfossé	516	439	85	490	-51
Bonneuil-lès-Eaux	1 829	1 554	85	1 535	19
Bonvillers	586	423	72	413	10
Breteuil	1 727	1 163	67	1 179	-16
Broyes	480	383	80	357	26
Brunvillers-la-Motte	650	599	92	600	-1
Bucamps	582	472	81	442	30
Bulles	1 670	1 188	71	1 148	40
Campremy	1 021	935	92	933	2
Catheux	1 178	742	63	656	86
Catillon-Fumechon	1 331	1 214	91	1 187	27
Cernoy	491	388	79	383	5
Chepoix	886	722	81	713	9
Choqueuse-lès-Bénards	416	333	80	353	-20
Coivrel	611	536	88	539	-3
Conteville	362	257	71	298	-41
Cormeilles	721	571	79	537	34
Courcelles-Épayelles	638	602	94	590	12
Cressonsacq	653	560	86	454	106
Crèvecœur-le-Petit	333	310	93	282	28

Commune	Superficie (ha)	Îlots PAC 2016 (ha)	% îlots PAC 2016	Îlots PAC 2000 (ha)	Différence (ha)
Le Crocq	310	251	81	202	49
Croissy-sur-Celle	1 110	860	78	876	-16
Cuignières	624	537	86	533	4
Doméliers	613	520	85	530	-10
Domfront	276	226	82	142	84
Dompierre	273	217	80	184	33
Erquinvillers	377	349	92	335	14
Esquennoy	979	846	86	807	39
Essuiles-Saint-Rimault	1 354	1 051	78	1 065	-14
Ferrières	481	408	85	483	-75
Fléchy	477	418	88	390	28
Fontaine-Bonneleau	1 637	1 063	65	981	82
Fournival	1 153	901	78	896	5
Le Frestoy-Vaux	879	776	88	757	19
Froissy	656	526	80	530	-4
Le Gallet	347	275	79	282	-7
Gannes	856	699	82	679	20
Godenvillers	518	451	87	473	-22
Gouy-lès-Groseillers	307	265	86	261	4
Grandvillers-aux-Bois	663	618	93	693	-75
Hardivillers	963	716	74	704	12
La Hérelle	515	347	67	335	12
Léglantiers	778	677	87	728	-51
Lieuvillers	941	857	91	811	46
Maignelay-Montigny	1 879	1 422	76	1 442	-20
Maisoncelle-Tuileries	772	630	82	623	7
Ménévillers	488	462	95	423	39
Méry-la-Bataille	1 126	1 042	92	1 043	-1
Le Mesnil-Saint-Firmin	414	294	71	311	-17
Le Mesnil-sur-Bulles	626	441	70	438	3
Montgérain	491	407	83	419	-12
Montiers	789	643	82	557	86
Montreuil-sur-Brèche	1 053	846	80	815	31
Mory-Montcru	466	424	91	375	49
Moyenneville	719	589	82	589	0
La Neuville-Roy	1 249	1 144	92	1 055	89
La Neuville-Saint-Pierre	411	346	84	341	5
Noirémont	637	580	91	560	20
Noroy	545	448	82	468	-20

Commune	Superficie (ha)	Îlots PAC 2016 (ha)	% îlots PAC 2016	Îlots PAC 2000 (ha)	Différence (ha)
Nourard-le-Franc	1 148	957	83	964	-7
Noyers-Saint-Martin	1 327	1 124	85	1 171	-47
Oroër	906	716	79	716	0
Ourcel-Maison	697	614	88	692	-78
Paillart	1 418	1 237	87	1 259	-22
Plainval	919	772	84	789	-17
Plainville	425	326	77	304	22
Le Plessier-sur-Bulles	391	330	84	314	16
Le Plessier-sur-Saint-Just	763	643	84	653	-10
Le Ployron	418	383	92	383	0
Pronleroy	897	722	80	718	4
Puits-la-Vallée	431	360	83	379	-19
Le Quesnel-Aubry	475	387	82	400	-13
Quinquempoix	586	534	91	538	-4
Ravenel	1 161	1 063	92	1 035	28
Reuil-sur-Brèche	1 258	1 095	87	1 191	-96
Rocquencourt	981	890	91	868	22
Rouvillers	1 188	1 126	95	782	344
Rouvroy-lès-Merles	406	303	75	283	20
Royaucourt	945	848	90	797	51
Sains-Morainvillers	1 242	944	76	895	49
Saint-André-Farivillers	1 135	951	84	947	4
Sainte-Eusoye	848	744	88	746	-2
Saint-Just-en-Chaussée	1 466	1 044	71	1 148	-104
Saint-Martin-aux-Bois	931	820	88	852	-32
Saint-Rémy-en-l'Eau	1 006	766	76	782	-16
Sérévillers	326	268	82	272	-4
Tartigny	698	467	67	485	-18
Thieux	918	834	91	840	-6
Tricot	1 191	1 013	85	1 073	-60
Troussencourt	533	447	84	448	-1
Valescourt	687	502	73	443	59
Vendeuil-Caply	1 084	872	80	910	-38
Viefvillers	409	360	88	365	-5
Villers-Vicomte	520	387	74	392	-5
Wacquemoulin	666	572	86	579	-7
Wavignies	981	859	88	841	18
Welles-Pérennes	1 341	1 016	76	995	21
TOTAL	83 490	68 664	82	67 893	771

(source : données Cartélie)

Valeur vénale des terres

Les 104 communes du SMOPP font partie de la Petite Région Agricole (PRA) du Plateau Picard.

La valeur vénale des terres par région agricole figure dans les tableaux ci-après.

Prix des terres et prés libres non bâtis	2008	2010	2012	2014	2016	2018	Prix minimal 2018	Prix maximal 2018
Plateau Picard	7 320	6 860	8 790	6 590	7 010	9 990	2 700	15 590
Noyonnais, Soissonnais	5 650	5 240	7 530	7 830	6 830	7 770	2 580	15 870
Valois et Multien	6 570	8 190	10 590	16 230	12 460	13 120	3 500	20 630
Pays de Bray	5 470	5 670	6 270	7 330	7 680	8 190	2 990	14 780
Vexin, Pays de Thelle, Clermontois	6 210	6 230	8 390	8 790	9 000	8 840	3 280	NS
Oise	6 660	6 670	8 650	8 700	8 230	9 900	-	-

Prix des terres et prés loués non bâtis	2008	2010	2012	2014	2016	2018	Prix minimal 2018	Prix maximal 2018
Plateau Picard	4 410	4 760	5 020	5 660	6 080	6 020	4 050	9 870
Noyonnais, Soissonnais	3 980	4 120	4 470	4 920	5 340	5 620	3 980	8 000
Valois et Multien	4 460	4 910	5 480	5 960	6 210	6 720	4 250	10 000
Pays de Bray	4 300	4 680	4 750	4 940	5 360	5 540	3 900	9 000
Vexin, Pays de Thelle, Clermontois	4 570	4 340	4 880	5 680	6 540	7 120	3 950	10 000
Oise	4 380	4 600	4 970	5 560	6 040	6 270	-	-

(source : SAFE-SSP-Terres d'Europe-Scafr)

La valeur vénale moyenne des terres en 2018, rapportée à l'échelle du périmètre d'étude du SMOPP est de 9 990 €/ha (soit une hausse de 42,5 % par rapport à 2016), légèrement supérieur par rapport à la moyenne départementale (9 900 €/ha, avec une hausse de 20 % par rapport à 2016) (source : Le prix de terres agricoles – Analyse des marchés fonciers ruraux 2018 – Safer – mai 2019).

Proximité des exploitations agricoles

L'article L.111-3 du code rural a introduit la réciprocité des distances d'éloignement à respecter entre bâtiments agricoles abritant des élevages et les habitations ou immeubles habituellement occupés par des tiers. Ces distances d'éloignement visent à éviter les conflits générés par des exploitations trop proches des habitations. Ces distances sont fixées par le règlement sanitaire départemental ou la législation sur les installations classées.

Le respect de ces distances peut ne pas être appliqué aux extensions de constructions existantes et une distance inférieure peut être autorisée, par dérogation, après avis de la chambre d'agriculture, pour tenir compte de spécificités locales, notamment dans les zones urbaines délimitées par les documents d'urbanisme et dans les parties actuellement urbanisées. Il convient de localiser par cartographie les bâtiments agricoles soumis à ces contraintes de distance d'implantation pour la prise en compte de l'article L.111-3 du code rural.

Il convient aussi de localiser les sièges d'exploitation ainsi que les plans d'épandage d'effluents d'élevage et de boues de stations d'épuration.

En 2018, sur l'ensemble du périmètre du SMOPP, un total de 232 exploitations pratiquant une activité d'élevage a été recensé (*en 2015 : 169 exploitations*), réparties sur les communes de :

Commune	Présence d'élevage	Type d'élevage	Unité Gros Bétail (UGB)	
			2000	2010
Abbeville-Saint-Lucien	2	Bovins & équidés	164	172
Airion	1	Bovins	35	17
Angivillers	1	Ovins	53	32
Ansauvillers	5	Bovins	364	395
Avrechy	1	???	96	0
Bacouël	1	Ovins	126	5
Beauvoir	4	Bovins	225	222
Blancfossé	7	Bovins	748	863
Bonneuil-lès-Eaux	3	Bovins	483	331
Bonvillers	/	/	73	0
Breteuil	4	Bovins	167	352
Broyes	4	Bovins	373	503
Brunvillers-la-Motte	1	Bovins	35	11
Bucamps	2	Bovins & ovins	154	99
Bulles	5	Bovins, équidés & ovins	303	399
Campremy	2	Ovins & porcins	790	266
Catheux	3	Bovins	393	375
Catillon-Fumechon	1	Bovins & équidés	147	142
Cernoy	1	Bovins	47	67
Chepoix	3	Bovins	68	82
Choqueuse-lès-Bénards	2	Bovins & volailles	68	108
Coivrel	4	Bovins, équidés, Ovins & volailles	263	326
Conteville	4	Bovins & équidés	148	141
Cormeilles	1	Bovins & volailles	469	262
Courcelles-Épayelles	2	Équidés	54	20
Cressonsacq	1	Équidés	50	10
Crèvecœur-le-Petit	/	/	2	0
Le Crocq	/	/	0	0
Croissy-sur-Celle	1	Bovins & équidés	237	118
Cuignières	/	/	13	0
Doméliers	6	Bovins & ovins	329	281
Domfront	1	Bovins	97	126
Dompierre	/	/	38	0
Erquinvillers	/	/	0	0
Esquennoy	5	Bovins, caprins, équidés & ovins	248	279

Commune	Présence d'élevage	Type d'élevage	Unité Gros Bétail (UGB)	
			2000	2010
Essuilles-Saint-Rimault	5	Bovins & ovins	93	72
Ferrières	2	Bovins	234	110
Fléchy	4	Bovins	200	172
Fontaine-Bonneleau	7	Bovins, ovins & porcins	1 356	1 302
Fournival	4	Bovins	360	265
Le Frestoy-Vaux	/	/	48	28
Froissy	/	/	31	22
Le Gallet	1	Bovins & ovins	100	17
Gannes	1	Ovins	58	850
Godenvillers	/	/	0	0
Gouy-lès-Groseillers	1	Bovins	77	36
Grandvillers-aux-Bois	2	???	0	0
Hardivillers	1	Ovins	225	8
La Hérelle	1	Bovins	69	90
Léglantiers	/	/	0	0
Lieuvillers	/	/	46	6
Maignelay-Montigny	2	Bovins & volailles	62	8
Maisoncelle-Tuilerie	4	Bovins & ovins	398	451
Ménévillers	/	/	88	28
Méry-la-Bataille	6	Bovins, ovins & volailles	520	689
Le Mesnil-Saint-Firmin	2	Bovins, caprins & ovins	127	104
Le Mesnil-sur-Bulles	/	/	12	0
Montgérain	3	Ovins	48	3
Montiers	2	/	1	0
Montreuil-sur-Brèche	/	/	461	126
Mory-Montcruix	1	Bovins & équidés	56	28
Moyenneville	/	/	0	0
La Neuville-Roy	/	/	0	0
La Neuville-Saint-Pierre	5	Bovins & ovins	73	65
Noirémont	2	Bovins	173	163
Noroy	7	Bovins	733	536
Nourard-le-Franc	3	Bovins & ovins	115	175
Noyers-Saint-Martin	6	Bovins	294	153
Oroër	5	Bovins & ovins	100	78
Ourcel-Maison	2	Bovins & ovins	94	88
Paillart	2	Bovins, équidés & volailles	227	164
Plainval	/	/	81	21
Plainville	3	Bovins	133	175
Le Plessier-sur-Bulles	2	Bovins, caprins & ovins	89	108
Le Plessier-sur-Saint-Just	/	/	0	0

Commune	Présence d'élevage	Type d'élevage	Unité Gros Bétail (UGB)	
			2000	2010
Le Ployron	/	/	92	23
Pronleroy	2	???	1	0
Puits-la-Vallée	1	Bovins & ovins	48	13
Le Quesnel-Aubry	/	/	35	0
Quinquempoix	3	Bovins & volailles	177	174
Ravenel	1	Bovins	87	42
Reuil-sur-Brèche	4	Bovins, équidés, ovins & porcins	428	381
Rocquencourt	2	Bovins	526	404
Rouvillers	/	/	0	0
Rouvroy-lès-Merles	2	Bovins	129	137
Royaucourt	2	Bovins, équidés & ovins	115	131
Sains-Morainvillers	1	???	186	0
Saint-André-Farivillers	4	Bovins & ovins	207	256
Sainte-Eusoye	3	Bovins	169	2
Saint-Just-en-Chaussée	4	Bovins & porcins	520	548
Saint-Martin-aux-Bois	/	/	0	0
Saint-Rémy-en-l'Eau	4	Bovins	261	254
Sérévillers	1	Bovins & ovins	297	132
Tartigny	4	Bovins, équidés & ovins	272	45
Thieux	5	Bovins, équidés & ovins	409	438
Tricot	3	Bovins, équidés & ovins	276	354
Troussencourt	3	Bovins	210	140
Valescourt	3	Bovins	69	73
Vendeuil-Caply	2	Bovins	89	86
Viefvillers	2	Bovins & équidés	53	54
Villers-Vicomte	1	Bovins & équidés	50	72
Wacquemoulin	1	???	46	0
Wavignies	3	Bovins	42	16
Welles-Pérennes	7	Bovins	655	730

(source : RA 2010)

Les communes de Bonvillers, Crèvecœur-le-Petit, le Crocq, Cuignières, Dompierre, Erquinvillers, le Frestoy-Vaux, Froissy, Godenvillers, Léglantiers, Lieuvillers, Ménévillers, le Mesnil-sur-Bulles, Montreuil-sur-Brèche, Moyenneville, la Neuville-Roy, Plainval, le Plessier-sur-Saint-Just, le Ployron, le Quesnel-Aubry, Rouvillers et Saint-Martin-aux-Bois ne sont pas, ou plus, concernées par des activités d'élevage.

Des informations connues de la Direction Départementale des Territoires (DDT), sont déclarés :

Commune	Exploitation	Régime	Arrêté	Activités
Abbeville-Saint-Lucien	Sté. AGORA	ICPE	28/03/1970	Coopérative agricole
	GAEC du « Vieux Château »	ICPE	13/03/2015	Bovins
Airion	EARL Priem	RSD		Chevaux / silos
	Lycée agricole	RSD	12/09/2003	Chevaux
Angivillers	EARL Van de Weghe	RSD		Ovins
Ansauvillers	GAEC Blancke	ICPE	02/06/2006	Bovins (2 sites)
	EARL Dumontier	RSD		Bovins
	Exploitation Mesnard	RSD	06/06/2006	Bovins
	Exploitation Vermeulen	ICPE	14/12/2009	Bovins
Bacouël	Sté. AGORA	ICPE	31/12/1975	Coopérative agricole
Beauvoir	EARL « Budin-Defrance »	ICPE	18/04/2006	Bovins
	Exploitation Parquet	ICPE	18/12/2003	Bovins
Blancfossé	GAEC « la Couture »	ICPE	21/07/2005	Bovins
	GAEC « Saint-Rémi »	ICPE	20/10/2015	Bovins
	EARL Beuvrier	ICPE	07/12/2006	Bovins
	Exploitation Colet	RSD	26/06/2006	Bovins
	Exploitation Doby	RSD	21/01/2005	Bovins
Bonneuil-lès-Eaux	GAEC « le Fond Saint-Pierre »	ICPE	02/10/2012	Bovins
	GAEC « Saint-Rémi »	ICPE	22/11/2008	Bovins
		ICPE	20/10/2015	Bovins
	Exploitation Foucque	RSD	2006	Bovins
Bonvillers	Exploitation Mathon	RSD		Bovins
Breteuil	Sté. AGORA	ICPE	18/11/1964	Coopérative agricole
	EARL Ricard	RSD	06/06/2006	Bovins
	EARL Thoma	ICPE	16/10/2014	Bovins / silos
	Exploitation Devisme	RSD		
	Exploitation Pingrenon	RSD		Bovins (2 sites)
Broyes	GAEC Forest	ICPE	25/07/2006	Bovins
	GAEC du « Mont Soufflard »	ICPE	26/04/2002	Volailles
	EARL Corniquet	RSD	23/11/2006	Bovins
	Exploitation Taillieu	RSD		Bovins
Bucamps	GAEC « la Fosse Hérault »	RSD		Ovins
Bulles	EARL « Bul Holstein »	ICPE	28/11/2008	Bovins
	Exploitation Vernel	ICPE	20/07/2000	Bovins
	Exploitation Vervelle	RSD	29/01/2008	Bovins
Catheux	GAEC Demazier	RSD	29/06/2005	Bovins
	EARL « les Araums »	RSD	10/02/2006	Bovins
	EARL de « la Celle »	RSD	10/02/2006	Bovins
	EARL Decorneille	ICPE	12/03/2017	Bovins

Commune	Exploitation	Régime	Arrêté	Activités
Catillon-Fumechon	SCEA du « Domaine du Chêne Sec »	ICPE	21/10/1999	Bovins
Cernoy	GAEC Traen	RSD	06/06/2006	Bovins
Choqueuse-lès-Bénards	GAEC « le Marronnier »	ICPE	22/01/2002	Bovins / volailles
Coivrel	GAEC « le Catelet »	ICPE	17/02/2006	Bovins
	EARL Dewaele	ICPE	18/09/1998	Bovins
Conteville	Exploitation Vandecaveye	RSD		Bovins
Cormeilles	GAEC Depaty	ICPE	15/09/2006	Volailles
	GAEC de Saint-Aubert	RSD	15/09/2006	Bovins
	GAEC Tallon	RSD		Bovins (2 sites)
	EARL Nervet	RSD	15/09/2006	Bovins
Courcelles-Épayelles	Exploitation de Saint-Loup	RSD		Bovins
Doméliers	GAEC Demoor	RSD	2006	Bovins
	GAEC « les Pierres »	ICPE	31/01/2006	Bovins
	EARL Douchet	RSD	2006	Bovins / silos (3 sites)
	Exploitation Delatoile	RSD	11/10/2005	Bovins
Esquennoy	EARL Cnudde	RSD	01/12/2001	Chevaux
	EARL « les Ormeaux »	RSD	03/01/2012	Bovins
Essuilles-Saint-Rimault	Sté. AGORA	ICPE	02/10/1990	Coopérative agricole
Ferrières	Coopérative agricole de broyage de craie	ICPE	12/02/1988	Coopérative agricole
Fléchy	GAEC Payen	RSD	24/12/2004	Bovins
	Exploitation Crignon	ICPE	28/01/2000	Bovins
Fontaine-Bonneleau	GAEC Bonneleau	ICPE	02/09/2011	Porcins
	GAEC Cornet	ICPE	08/09/2011	Bovins
	GAEC Longueppe	ICPE	02/09/2011	Bovins
	GAEC Pinglez frères	ICPE	02/09/2011	Bovins
		RSD	08/04/2005	Bovins (2 sites)
	Exploitation Carroye	RSD	03/05/2000	Bovins
	Exploitation Prévost	RSD	06/06/2006	Bovins
Exploitation Vasselle	RSD	09/10/2006	Bovins (2 sites)	
Fournival	GAEC de « la Mare Dupond »	ICPE	17/07/1998	Bovins
Froissy	Sté. AGORA	ICPE	03/01/1953	Coopérative agricole
	EARL de « Provinlieu »	RSD		Ovins / porcins
	Exploitation Liénard	RSD		Ovins
Gannes	EARL « la Warmaise »	ICPE	21/10/1999	Bovins
La Hérelle	Exploitation Delattre	ICPE	13/06/2012	Bovins
Lieuvillers		RSD	17/12/2012	Silos
Maisoncelle-Tuilerie	GAEC Levoir	ICPE	03/08/2005	Bovins
	Exploitation Joly	ICPE	01/07/2010	Bovins (2 sites)
	Exploitation Chevalier	RSD	28/09/2006	Bovins / volailles
Ménévillers	EARL Cochevin	RSD	2006	Bovins (2 sites)

Commune	Exploitation	Régime	Arrêté	Activités
Méry-la-Bataille	EARL Devoir	RSD	24/09/2004	Bovins
	EARL « les Quatre Saisons »	ICPE	15/07/2004	Volailles
	EARL de Smedt	ICPE	06/08/1996	
	Exploitation Carlier	ICPE	26/09/2006	Bovins
	Exploitation Varlet	RSD	2006	Bovins
Le Mesnil-Saint-Firmin	Exploitation Gheeraert	RSD		Bovins (2 sites)
Montreuil-sur-Brèche	Ferme de la Vallée	ICPE	27/11/2017	Volailles
Mory-Montcru	SLC « Porquier-Maillard »	ICPE	15/11/2016	Silos
		RSD	15/11/2016	Bovins
		RSD	21/10/2006	Bovins
Noroy	GAEC Valke	ICPE	11/02/2002	Bovins
	EARL Clayes	RSD	06/06/2006	Bovins
	EARL Davenne	RSD	21/10/2005	Bovins
	EARL Duchemin	RSD	28/09/2006	Bovins
	Exploitation Coppin		02/02/2004	
	Exploitation Delahoche		27/01/2004	Bovins
	Exploitation Gourguignon	RSD	06/06/2006	Bovins
Noyers-Saint-Martin	EARL Douay	ICPE	03/03/2016	Bovins
		RSD		Bovins (2 sites)
	EARL Ménard	RSD	26/10/2006	Bovins
	Exploitation Noyers	RSD	20/03/2002	Bovins
Oroër	GAEC Mullot	RSD	16/11/2005	Ovins
	EARL Lasne	RSD	11/10/2010	Bovins
Ourcel-Maison	Exploitation Laly	RSD	21/05/2002	Volailles
	Exploitation Pype	RSD	06/06/2006	Ovins
Paillart	GAEC Derivery	ICPE	02/07/2007	Bovins (2 sites)
	Ferme du Val de Noye	RSD		Volailles
	Élevage Longuépée	ICPE	17/04/2015	Canins
	Exploitation Paris	RSD		Bovins
Plainville	GAEC Sorel	ICPE	05/12/2006	Bovins
Quinquempoix	Exploitation Pautre	RSD	10/06/2005	Bovins
	Exploitation Verleye	ICPE	13/04/2007	Bovins
Reuil-sur-Brèche	SCEA de la Brèche	RSD	28/09/2006	Ovins
	GAEC Montois	ICPE	17/03/2008	Bovins
	Exploitation Boulanger	RSD	28/09/2006	Bovins
	Exploitation Lagache	RSD	06/06/2006	Bovins
	Exploitation Petigny	RSD	18/05/2007	Bovins
Rocquencourt	GAEC Lamermont	ICPE	18/04/2005	Bovins
Rouvroy-lès-Merles	Exploitation Dewaele	RSD	2006	Bovins
Royaucourt	Exploitation Barbet-Cocquet	RSD	2006	Bovins (2 sites)
	Exploitation Durot-Aubert	RSD	2006	Chevaux

Commune	Exploitation	Régime	Arrêté	Activités
Saint-André-Farivillers	SCEA de Calmont	RSD	28/09/2006	Bovins
	GAEC Commelin	ICPE	28/09/2005	Bovins
	EARL du « Domaine de Cense »	RSD	06/06/2006	Ovins
	EARL Hermand	RSD	06/06/2006	Ovins
Sainte-Eusoye	Exploitation Budin	RSD	06/06/2006	Bovins (2 sites)
Saint-Just-en-Chaussée	GAEC Caustier	ICPE	31/08/1982	
	EARL Mahieus	ICPE	27/11/1999	Bovins
Sérévillers	EARL Pauwels	ICPE	07/11/2000	Bovins
	EARL Rayez	ICPE	11/03/2008	Bovins
	Exploitation Verleye	ICPE	02/07/2007	Bovins
Thieux	EARL Demazure	ICPE	18/08/2014	Bovins
	EARL Leroy	ICPE	03/10/2006	Bovins
	Exploitation Jouvallez	RSD	09/06/2000	Bovins
	Exploitation Versluys	RSD	06/06/2006	Bovins
Tricot	EARL Bauduin	RSD	23/04/2004	Bovins
	EARL du « Bois de Taillette »	RSD	20/06/2005	Bovins
	Exploitation Minard	RSD		Volailles
Troussencourt	EARL du « Château »	RSD		Bovins
Vendeuil-Caply	Exploitation Levieille	RSD	2004	Bovins
	Exploitation Kastelyn	RSD	2006	Bovins (2 sites)
Villers-Vicomte	Exploitation Lambert	RSD	01/09/2008	Chevaux
	Exploitation Traen	RSD	06/06/2000	Bovins
Wacquemoulin	EARL Snoeck	RSD	06/06/2006	Bovins
Wavignies	Sté. AGORA	ICPE	03/04/1998	Coopérative agricole
Welles-Pérennes	GAEC Dumoulin-Renard	RSD		Bovins
	GAEC Warmé	ICPE	11/12/2014	Bovins / volailles (2 sites)
	EARL Bizet	RSD	01/01/2006	Bovins (2 sites)
	EARL Lhermitte	ICPE	15/04/2008	Bovins
	Exploitation Warmé	RSD	02/12/2004	Bovins

(sources : données Cartélie ; base de données des installations classées ; DDT60-SEEF)

Les communes d'Avrechy, Brunvillers-la-Motte, Campremy, Chepoix, Cressonsacq, Crèvecœur-le-Petit, le Crocq, Croissy-sur-Celle, Cuignières, Domfront, Dompierre, Erquinvillers, le Frestoy-Vaux, le Gallet, Godenvillers, Gouy-lès-Groseillers, Grandvillers-aux-Bois, Hardivillers, Léglantiers, Lieuvillers, Maignelay-Montigny, le Mesnil-sur-Bulles, Montgérain, Montiers, Moyenneville, la Neuville-Roy, la Neuville-Saint-Pierre, Noirémont, Nourard-le-Franc, Plainval, le Plessier-sur-Bulles, le Plessier-sur-Saint-Just, le Ployron, Pronleroy, Puits-la-Vallée, le Quesnel-Aubry, Ravenel, Rouvillers, Sains-Morainvillers, Saint-Martin-aux-Bois, Saint-Rémy-en-l'Eau, Tartigny, Valescourt et Viefvillers ne sont pas concernées par des installations soumises aux régimes des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ou du Règlement Sanitaire Départemental (RSD).

Économie du foncier et mitage des zones agricoles

La SAU des exploitations qui ont leur siège dans le périmètre d'étude du SMOPP est en diminution de -2 448 ha sur la période 2000 / 2010. En 2018, 597 sièges d'exploitations ont été recensés sur les 104 communes du SMOPP, un chiffre en baisse constante par rapport à 2000 et 2010 qui en comptaient respectivement 737, puis 646. L'activité d'élevage est présente au sein de l'intercommunalité avec 16 644 UGB (*Unités Gros Bétail*) en 2010, en augmentation par rapport à 2000, qui comptait 19 092 UGB.

Commune	Exploitation sur 1 îlot	Sièges d'exploitation	SAU 2016 (ha)	SAU 2000 (ha)	Surfaces fourragères (ha)
Abbeville-Saint-Lucien	22	7	407	430	10,67
Airion	11	3	470	465	23,41
Angivillers	11	6	585	623	4,11
Ansauvillers	23	8	590	592	35,92
Avrechy	29	6	1 030	1 058	20,35
Bacouël	26	5	427	420	16,51
Beauvoir	35	6	897	831	40,58
Blancfossé	21	8	439	490	40,33
Bonneuil-lès-Eaux	40	16	1 554	1 535	42,99
Bonvillers	22	2	423	413	5,07
Breteuil	35	12	1 163	1 179	57,88
Broyes	20	6	383	357	19,86
Brunvillers-la-Motte	15	5	599	600	2,99
Bucamps	20	6	472	442	12,00
Bulles	32	10	1 188	1 148	45,58
Campremy	23	3	935	933	17,92
Catheux	51	4	742	656	80,63
Catillon-Fumechon	27	8	1 214	1 187	7,78
Cernoy	21	1	388	383	44,19
Chepoix	23	5	722	713	4,80
Choqueuse-lès-Bénards	13	3	333	353	28,67
Coivrel	18	5	536	539	56,05
Conteville	10	5	257	298	25,45
Cormeilles	29	5	571	537	23,11
Courcelles-Épayelles	13	5	602	590	7,82
Cressonsacq	14	4	560	454	6,71
Crèvecœur-le-Petit	15	3	310	282	2,23
Le Crocq	17	1	251	202	4,16
Croissy-sur-Celle	24	5	860	876	50,06
Cuignières	20	3	537	533	17,92
Doméliers	21	6	520	530	41,04
Domfront	13	1	226	142	13,16
Dompierre	15	1	217	184	6,58

Commune	Exploitation sur 1 îlot	Sièges d'exploitation	SAU 2016 (ha)	SAU 2000 (ha)	Surfaces fourragères (ha)
Erquinvillers	15	1	349	335	0,00
Esquennoy	33	10	846	807	31,61
Essuiles-Saint-Rimault	26	9	1 051	1 065	17,78
Ferrières	15	4	408	483	22,82
Fléchy	27	3	418	390	11,94
Fontaine-Bonneleau	27	9	1 063	981	134,32
Fournival	22	9	901	896	19,82
Le Frestoy-Vaux	13	7	776	757	3,23
Froissy	22	5	526	530	10,75
Le Gallet	17	2	275	282	15,49
Gannes	34	8	699	679	11,75
Godenvillers	16	5	451	473	0,62
Gouy-lès-Groseillers	13	2	265	261	5,65
Grandvillers-aux-Bois	5	5	618	693	0,00
Hardivillers	32	2	716	704	9,98
La Hérelle	13	2	347	335	14,46
Léglantiers	9	5	677	728	0,12
Lieuvillers	32	2	857	811	3,43
Maignelay-Montigny	27	14	1 422	1 442	21,70
Maisoncelle-Tuilerie	31	5	630	623	59,97
Ménévillers	25	3	462	423	4,50
Méry-la-Bataille	25	13	1 042	1 043	11,07
Le Mesnil-Saint-Firmin	12	3	294	311	15,90
Le Mesnil-sur-Bulles	14	3	441	438	7,93
Montgérain	8	3	407	419	24,88
Montiers	17	4	643	557	22,20
Montreuil-sur-Brèche	31	7	846	815	13,40
Mory-Montcruz	27	5	424	375	11,60
Moyenneville	15	3	589	589	0,00
La Neuville-Roy	27	7	1 144	1 055	1,58
La Neuville-Saint-Pierre	29	8	346	341	15,77
Noirémont	33	5	580	560	24,22
Noroy	18	8	448	468	60,98
Nourard-le-Franc	28	10	957	964	21,79
Noyers-Saint-Martin	21	8	1 124	1 171	30,20
Oroër	19	9	716	716	6,44
Ourcel-Maison	31	9	614	692	28,82
Paillart	24	11	1 237	1 259	89,34
Plainval	12	4	772	789	3,32
Plainville	16	3	326	304	14,28

Commune	Exploitation sur 1 îlot	Sièges d'exploitation	SAU 2016 (ha)	SAU 2000 (ha)	Surfaces fourragères (ha)
Le Plessier-sur-Bulles	16	3	330	314	9,74
Le Plessier-sur-Saint-Just	8	2	643	653	23,83
Le Ployron	10	5	383	383	3,15
Pronleroy	32	5	722	718	10,80
Puits-la-Vallée	17	3	360	379	20,19
Le Quesnel-Aubry	16	3	387	400	7,10
Quinquempoix	22	7	534	538	7,31
Ravenel	13	7	1 063	1 035	2,09
Reuil-sur-Brèche	30	8	1 095	1 191	37,78
Rocquencourt	25	7	890	868	52,47
Rouvillers	8	3	1 126	782	0,00
Rouvroy-lès-Merles	12	2	303	283	15,44
Royaucourt	22	6	848	797	22,40
Sains-Morainvillers	25	6	944	895	3,23
Saint-André-Farivillers	31	11	951	947	66,72
Sainte-Eusoye	17	3	744	746	6,58
Saint-Just-en-Chaussée	19	13	1 044	1 148	38,06
Saint-Martin-aux-Bois	16	3	820	852	29,55
Saint-Rémy-en-l'Eau	19	8	766	782	38,40
Sérévillers	15	4	268	272	11,22
Tartigny	19	7	467	485	26,62
Thieux	21	11	834	840	16,07
Tricot	20	9	1 013	1 073	21,83
Troussencourt	13	4	447	448	22,79
Valescourt	17	5	502	443	38,14
Vendeuil-Caply	41	9	872	910	32,29
Viefvillers	17	5	360	365	4,15
Villers-Vicomte	25	2	387	392	29,42
Wacquemoulin	18	6	572	579	4,56
Wavignies	26	7	859	841	13,79
Welles-Pérennes	22	14	1 016	995	51,25

(source : RA 2016)

L'activité agricole dominante qui caractérise les communes du Plateau Picard est la production de grandes cultures et de betteraves. Des productions spécialisées (*légumes*) sont également présentes. L'activité d'élevage, présente ponctuellement doit être considérée comme une activité de diversification apportant un complément de revenu. Les terres labourables occupent plus de 90 % de la SAU.

Les terres limoneuses du type « limon battant » ou « limon mouillant de vallon » sont dominantes dans cette PRA. Les rendements potentiels de ces sols sont élevés sur les parcelles drainées. Ils peuvent atteindre 90 à 95 q/ha pour le blé (*8 années sur 10*). Leur valeur agronomique peut être considérée comme excellente (source : *Guide des sols de l'Oise – ISAB, Chambre d'Agriculture de l'Oise – 1997*).

Occupation du sol

La superficie du périmètre du SMOPP est de 83 490 hectares, dont :

	Surface occupée (en ha)	Pourcentage de sol occupé
Bâti	3 376,55	4,13
Agricole	68 834,00	84,2
Bois	7 227,40	8,84
Zones naturelles	686,13	0,84
Eau	45,79	0,06

(source : MAJIC 2009)

Évolution des espaces agricoles

À l'exception de la commune de Saint-Just-en-Chaussée, les 103 autres communes du périmètre du SMOPP ont clôturé leur remembrement :

Commune	Remembrement	Commune	Remembrement
Abbeville-Saint-Lucien	09/01/1998	Crèvecœur-le-Petit	20/02/1973
Airion	30/08/1962	Le Crocq	01/03/1996
Angivillers	07/04/1988	Croissy-sur-Celle	18/07/1977
Ansauvillers	14/12/1962	Cuignières	17/06/1970
Avrechy	05/08/1958	Doméliers	02/11/1953
Bacouël	06/03/2006	Domfront	10/03/1964
Beauvoir	26/09/1990	Dompierre	18/12/1959
Blancfossé	18/07/1977	Erquinvillers	20/07/1959
Bonneuil-lès-Eaux	07/12/2000	Esquennoy	07/12/2000
Bonvillers	09/05/1966	Essuiles-Saint-Rimault	03/05/2010
Breteuil	07/12/2000	Ferrières	20/02/1973
Broyes	07/10/1982	Fléchy	07/12/2000
Brunvillers-la-Motte	20/02/1973	Fontaine-Bonneleau	16/10/1952
Bucamps	15/03/1996	Fournival	28/06/1982
Bulles	03/05/2010	Le Frestoy-Vaux	27/09/2004
Campremy	15/03/1996	Froissy	11/01/2010
Catheux	29/01/1987	Le Gallet	22/01/1993
Catillon-Fumechon	14/10/1961	Gannes	05/11/1971
Cernoy	22/01/1962	Godenvillers	31/03/2000
Chepoix	26/09/1990	Gouy-lès-Groseillers	18/09/1995
Choqueuse-lès-Bénards	28/02/1963	Grandvillers-aux-Bois	25/05/1981
Coivrel	31/03/2000	Hardivillers	26/10/1999
Conteville	28/02/1963	La Hérelle	05/11/1971
Cormeilles	01/03/1996	Léglantiers	06/06/1983
Courcelles-Épayelles	16/10/2000	Lieuvillers	07/04/1988
Cressonsacq	01/10/2007	Maignelay-Montigny	29/10/1990

Commune	Remembrement	Commune	Remembrement
Maisoncelle-Tuilerie	11/01/2010	Le Quesnel-Aubry	03/05/2010
Ménévillers	16/10/2000	Quinquempoix	14/12/1962
Méry-la-Bataille	26/10/2000	Ravenel	07/04/1988
Le Mesnil-Saint-Firmin	26/09/1990	Reuil-sur-Brèche	09/01/1998
Le Mesnil-sur-Bulles	03/05/2010	Rocquencourt	06/03/2006
Montgérain	16/10/2000	Rouvillers	01/10/2007
Montiers	06/06/1983	Rouvroy-lès-Merles	26/09/1990
Montreuil-sur-Brèche	03/05/2010	Royaucourt	18/12/1959
Mory-Montcru	07/02/1978	Sains-Morainvillers	20/02/1973
Moyenneville	01/10/2007	Saint-André-Farivillers	11/01/2010
La Neuville-Roy	25/05/1981	Sainte-Eusoye	11/01/2010
La Neuville-Saint-Pierre	25/11/1996	Saint-Just-en-Chaussée	/
Noirmont	11/01/2010	Saint-Martin-aux-Bois	29/10/1990
Noroy	18/04/1957	Saint-Rémy-en-l'Eau	20/01/1960
Nourard-le-Franc	03/05/2010	Sérévillers	06/03/2006
Noyers-Saint-Martin	11/01/2010	Tartigny	06/03/2006
Oroër	13/12/2005	Thieux	15/03/1996
Ourcel-Maison	26/10/1999	Tricot	16/10/2000
Paillart	07/12/2000	Troussencourt	26/10/1999
Plainval	12/03/2009	Valescourt	27/07/1966
Plainville	07/10/1982	Vendeuil-Caply	11/01/2010
Le Plessier-sur-Bulles	03/05/2010	Viefvillers	22/01/1993
Le Plessier-sur-Saint-Just	07/04/1988	Villers-Vicomte	02/05/1995
Le Ployron	11/03/1964	Wacquemoulin	25/05/1981
Pronleroy	07/04/1988	Wavignies	15/03/1996
Puits-la-Vallée	26/10/1999	Welles-Pérennes	18/12/1959

Le module cartographique Cartélie de la DDT de l'Oise, permet de visualiser l'évolution des espaces agricoles depuis 2003 à partir du lien suivant : [site de la Préfecture de l'Oise - Évolution des espaces agricoles](#).

Ainsi que l'évolution de l'urbanisation : [site de la Préfecture de l'Oise - Évolution de l'urbanisation dans l'Oise](#).

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers (CDPENAF)

Les modalités de saisine de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles Naturels et Forestiers (CDPENAF), qui remplace la Commission Départementale de Consommation d'Espaces Agricoles (CDCEA), sont consultables sur la [plaquette de la CDPENAF de l'Oise](#) élaborée par le Service de l'Économie Agricole (SEA) de la DDT de l'Oise.

Productions agricoles identifiées

L'Appellation d'origine protégée (AOP) désigne un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

L'Appellation d'origine contrôlée (AOC) désigne des produits répondant aux critères de l'AOP et protège la dénomination sur le territoire français. Elle constitue une étape vers l'AOP, désormais signe européen. Elle peut aussi concerner des produits non couverts par la réglementation européenne (*cas des produits de la forêt par exemple*).

L'Indication géographique protégée (IGP) identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique.

Le périmètre d'étude du SMOPP n'est pas concerné par une production agricole protégée, telle que : les productions AOC-AOP (*Neufchâtel*), les productions AOP (*Calvados et Pommeau de Normandie*) et les productions IGP (*Cidre de Normandie, Volaille de Champagne*).

En cas de réduction substantielle des surfaces affectées à des productions bénéficiant d'une appellation protégée ou contrôlée (AOC, AOP, IGP) ou d'une atteinte substantielle aux conditions de production de ladite appellation, l'autorité compétente de l'État peut saisir la CDPENAF du projet pour avis conforme.

Agriculture biologique

L'Agriculture Biologique est un mode de production qui allie les pratiques environnementales optimales, le respect de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles et l'assurance d'un niveau élevé de « bien être » animal.

Tout au long de la filière, les opérateurs engagés dans le mode de production et de transformation biologique respectent un cahier des charges rigoureux qui privilégie les procédés non polluants, respectueux de l'écosystème et des animaux.

C'est aussi un mode de production qui exclut l'usage des OGM et qui limite le recours aux intrants, en privilégiant l'emploi de ressources naturelles et renouvelables dans le cadre de systèmes agricoles organisés à l'échelle locale, et en restreignant strictement l'utilisation de produits chimiques de synthèse.

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. C'est un outil clé pour la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France.

Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique.

Commune	MAEC	Mesures Bio	Commune	MAEC	Mesures Bio
Abbeville-Saint-Lucien	X		Ferrières	X	
Airion	X		Fléchy	X	
Angivillers	X		Fontaine-Bonneleau	X	
Ansauvillers			Fournival	X	
Avrechy			Le Frestoy-Vaux		
Bacouël			Froissy	X	
Beauvoir	X		Le Gallet		
Blancfossé			Gannes		
Bonneuil-lès-Eaux	X	X	Godenvillers	X	X
Bonvillers	X		Gouy-lès-Groseillers		
Breteuil	X		Grandvillers-aux-Bois	X	
Broyes			Hardivillers	X	
Brunvillers-la-Motte	X		La Hérelle		
Bucamps	X	X	Léglantiers		
Bulles	X		Lieuvillers	X	
Campremy	X		Maignelay-Montigny	X	
Catheux			Maisoncelle-Tuilerie	X	
Catillon-Fumechon			Ménévillers		
Cernoy	X		Méry-la-Bataille		
Chepoix			Le Mesnil-Saint-Firmin		
Choqueuse-lès-Bénards	X		Le Mesnil-sur-Bulles		
Coivrel	X		Montgérain	X	X
Conteville	X		Montiers	X	
Cormeilles	X		Montreuil-sur-Brèche	X	
Courcelles-Épayelles	X		Mory-Montcru		
Cressonsacq	X		Moyenneville	X	
Crèvecœur-le-Petit			La Neuville-Roy		
Le Crocq			La Neuville-Saint-Pierre	X	X
Croissy-sur-Celle			Noirémont	X	X
Cuignières	X		Noroy		
Doméliers	X		Nourard-le-Franc	X	X
Domfront	X	X	Noyers-Saint-Martin	X	
Dompierre	X	X	Oroër		
Erquinvillers			Ourcel-Maison	X	X
Esquennoy	X	X	Paillart	X	X
Essuiles-Saint-Rimault			Plainval	X	X

Commune	MAEC	Mesures Bio	Commune	MAEC	Mesures Bio
Plainville			Sainte-Eusoye		
Le Plessier-sur-Bulles			Saint-Just-en-Chaussée	X	X
Le Plessier-sur-Saint-Just	X	X	Saint-Martin-aux-Bois	X	
Le Ployron			Saint-Rémy-en-l'Eau	X	
Pronleroy	X		Sérévillers		
Puits-la-Vallée	X		Tartigny		
Le Quesnel-Aubry			Thieux	X	
Quinquempoix	X		Tricot	X	
Ravenel	X	X	Troussencourt	X	
Reuil-sur-Brèche	X	X	Valescourt	X	
Rocquencourt			Vendeuil-Caply	X	
Rouvillers	X		Viefvillers	X	
Rouvroy-lès-Merles			Villers-Vicomte	X	
Royaucourt	X	X	Wacquemoulin	X	
Sains-Morainvillers			Wavignies		
Saint-André-Farivillers			Welles-Pérennes	X	

Les communes d'Ansauvillers, Avrechy, Bacouël, Blancfossé, Broyes, Catheux, Chepoix, Crèvecœur-le-Petit, le Crocq, Croissy-sur-Celle, Erquinvillers, Essuiles-Saint-Rimault, le Frestoy-Vaux, le Gallet, Gannes, Gouy-lès-Groseillers, la Hérelle, Léglantiers, Ménévillers, Méry-la-Bataille, le Mesnil-Saint-Firmin, le Mesnil-sur-Bulles, Mory-Moncrux, la Neuville-Roy, Noroy, Oroër, Plainville, le Plessier-sur-Bulles, le Ployron, le Quesnel-Aubry, Rocquencourt, Rouvroy-lès-Merles, Sains-Morainvillers, Saint-André-Farivillers, Sainte-Eusoye, Sérévillers, Tartigny et Wavignies ne sont pas concernées par des MAEC et des « mesures Bio ».

Zones de traitement des cultures et populations riveraines

Depuis le 1er janvier 2020, la France s'est dotée de mesures complémentaires pour la protection des populations riveraines de zones de traitement des cultures agricoles, principalement l'instauration de distances de sécurité entre lesdites zones de traitement et les habitations :

- 20 m pour les produits les plus dangereux ;
- 10 m pour les autres produits phytopharmaceutiques dans le cadre de l'arboriculture, la viticulture, les arbres et arbustes, la forêt, les petits fruits et cultures ornementales de 50 cm de hauteur et 5 m dans le cadre des autres cultures (*cette distance peut être ramenée à 3 m dans le cadre d'une charte départementale*).

En cas de nouvelle construction à proximité d'une parcelle agricole, le porteur de projet est invité à prendre en compte la nécessité de mettre en place des mesures de protection physique en bordure de parcelle pouvant faire l'objet d'application de produits phytopharmaceutiques. **Pour information, de nouvelles mesures, quant à la traduction réglementaire à apporter, sont en préparation.**

Agriculture et documents d'Urbanisme

Le sol est une ressource rare, épuisable et difficilement renouvelable. Il a un rôle clé dans l'aménagement du territoire : dans le cycle de l'eau par exemple, il permet la gestion des eaux pluviales, limite le ruissellement, permet l'infiltration, etc. Le sol filtre et stock la pollution urbaine (*métaux lourds, polluants organiques, pathogène, etc*). C'est également un support au développement végétal et plus globalement à la biodiversité.

Le développement urbain se fait souvent au détriment des sols se situant aux abords du tissu urbain quel que soit le potentiel agronomique de ces terres. La protection des espaces agricoles est un enjeu important, car l'agriculture elle-même s'inscrit à la croisée de multiples enjeux.

L'agriculture est l'ensemble des travaux réalisés permettant de valoriser les sols en vue d'une production végétale et/ou animale. Elle est également la source d'une industrie agro-alimentaire puissante. Les productions sont orientées vers le marché intérieur mais aussi et surtout dans l'Oise vers les marchés à l'exportation. Plus généralement, il s'agit de l'ensemble des activités développées par l'homme, dans un milieu biologique et socio-économique donné, pour obtenir les produits végétaux et animaux qui lui sont utiles, en particulier ceux destinés à son alimentation.

Les parcelles agricoles permettent également la préservation de la biodiversité et des équilibres écologiques, la circulation des espèces. Indirectement, les lisières agricoles contribuent à lutter contre l'imperméabilisation des sols responsable des inondations. La couverture des sols participe à la lutte contre l'érosion. Enfin, les espaces agricoles ont des fonctions récréatives, patrimoniales et d'identité de territoire. Ils permettent un cadre de vie agréable.

Ces derniers points témoignent de la multi-fonctionnalité de notre agriculture et de la place qu'elle est appelée à jouer dans l'aménagement de notre territoire.

La réduction de la consommation des espaces naturels et agricoles est un sujet de plus en plus prégnant dans le contexte législatif et réglementaire. En 1976, la démarche « Éviter, Réduire, Compenser » est précurseur en matière de protection environnementale et notamment sur les impacts environnementaux. Suivront des lois davantage axées sur la consommation des espaces agricoles à partir des années 2000 (*la loi Solidarité Renouvellement Urbain en 2000, les lois « Grenelle » en 2009 et 2010, la Loi de Modernisation de l'Agriculture en 2010, la loi d'Avenir sur l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt en 2014 et la loi Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové*).

Le code de l'urbanisme dans ses premières lignes, précise (*article L.101-2*) que l'action des collectivités en matière d'urbanisme vise notamment : « la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières ». À ce titre et afin d'aider les collectivités dans la prise en compte de l'agriculture dans les documents d'urbanisme, les services de l'État dans l'Oise ont édité un livret conseils disponible sur [le site Internet des services de l'État de l'Oise](#). Celui-ci reprend la démarche à suivre pour intégrer l'agriculture dans les documents d'urbanisme, ainsi que la traduction de l'agriculture dans les différentes pièces constituant desdits documents.



Le livret propose une liste d'éléments (*non exhaustive*) à aborder lors de la production des diagnostics agricoles. Ces éléments sont à analyser indépendamment, puis à corrélérer et enfin à étudier par rapport aux autres thématiques (*transversalité*).

Annexe conduite d'un diagnostic agricole

Mise en œuvre d'un diagnostic agricole :

Le diagnostic agricole doit permettre une prise en compte fidèle des activités agricoles en place : potentialités et caractéristiques de l'activité agricole sur la commune. Il doit aussi intégrer les projets agricoles connus, en fonction de la qualité des terrains agricoles (*potentiel agronomique, fonctionnalité*), des projets de développement des agriculteurs et des candidats à l'installation. La réalisation d'une cartographie communale des terres agricoles selon l'importance de leur enjeu constitue un outil essentiel.

La prise en compte des enjeux agricoles dégagés dans le rapport de présentation et intégrés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (*PADD*) du document d'urbanisme permet de présenter un véritable « projet agricole » pour la commune. Il s'agit aussi d'envisager des modes de gestion à plus ou moins long terme.

Contenu d'un diagnostic agricole :

Le diagnostic comprend :

- un rapport ;
- une cartographie.

Afin de réaliser le diagnostic, plusieurs outils sont utilisables, notamment :

- des données statistiques (*démographie, superficies, système d'exploitation*) et prospectives (*successions, potentiel productif, installations*) ;
- des cartes thématiques (*épandage, pente utilisation, utilisateurs, successions*) ;
- une carte de l'importance des terrains pour l'agriculture (*aptitude culturelle des sols, composition des sols*) ;
- des enquêtes de terrain et l'analyse à dire d'acteurs.

Le diagnostic doit aboutir à des propositions d'amélioration et de confortement, en identifiant des mesures opérationnelles.

Éléments à prendre en compte dans un diagnostic agricole :

- Des données statistiques relatives à l'agriculture (*nombre et évolution des emplois agricoles, nombre et évolution des exploitations agricoles*) et prospectives (*successions, potentiel productif, installations*), comprenant :
 - des cartes thématiques (*épandage, pente, utilisation, etc*) ;
 - une carte de l'importance des terrains pour l'agriculture (*aptitude culturelle des sols*) ;
 - des enquêtes de terrain et une analyse à dire d'acteurs.
- Des données cartographiques définissant les zones agricoles stratégiques à enjeux les plus forts, devant prioritairement être exclus de l'urbanisation, en fonction :
 - du potentiel productif : périmètres AOC, zones de production (*maraîchage, horticulture, etc*), parcelles mécanisables, zones épandables, agriculture biologique, mesures agro-environnementales, etc ;
 - de la fonctionnalité des exploitations : parcelles stratégiques proches des bâtiments d'exploitation, voiries d'accès à ces espaces (*éviter l'enclavement*) ;

- des investissements publics réalisés : zones remembrées, secteurs irrigués ou drainés, etc ;
- du respect des distances réglementaires sanitaires pour les bâtiments ou exploitations (*régimes ICPE ou RSD*) ;
- de la pression foncière pour les communes périurbaines : proximité de diffuseurs autoroutiers, part de la consommation d'espace agricole élevée en comparaison de la surface agricole communale.

Cette énumération n'est pas exhaustive, elle méritera d'être adaptée au contexte territorial.

(Fiche mise à jour le 17 août 2020 - © DDT de l'Oise)